

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi 7 juin 2022, à 19 h 30, au 269 Route 399 (sous-sol de l'église), sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent :</u>	René Roy	(01)
	Jacques Dussault	(02)
	Sylvie Charette	(03)
	Laurent Marcotte	(04)
	Sylvie Gauthier	(05)
	Martine Roy	(06)

Absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

087-06-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Laurent Marcotte et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2022**
- 3. FINANCES**
 - 3.1 RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2021
 - 3.2 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE
- 4. PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 4.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
 - 4.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
 - 4.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
- 5. TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ**
- 6. PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. HORAIRE D'ÉTÉ
 - 7.2. CONTENEUR DU 17 AU 27 JUIN
 - 7.3. MODIFICATION SOUMISSION POUR INSTALLATION D'UNE PRISE DE BRANCHEMENT POUR UNE GÉNÉRATRICE À L'ÉCOLE
 - 7.4. ADJOINTE ADMINISTRATIVE
 - 7.5. EMPLOI ÉTUDIANT
 - 7.6. EMPLOI ÉTUDIANT SUPPLÉMENTAIRE
- 8. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. TABLE ET BANCS PARC RANG DU LAC A FILLION
 - 8.2. CAMPAGNE DE SENSIBILISATION VITESSE ET VTT
- 9. INSPECTEUR**
- 10. VOIRIE**
 - 10.1. AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PAVL VOLET ENTRETIEN
- 11. FORÊT**
 - 11.1. APPEL D'OFFRES TRANSPORT DE BOIS 2022-2023
 - 11.2. APPEL D'OFFRES VENTE DE BOIS 2022-2023
 - 11.3. CONTRAT DE VOIRIE FORESTIÈRE
- 12. CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION.**
 - 12.1. CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU REIN-SECTEUR AMOS
 - 12.2. DEMANDE LIÉE A L'AUGMENTATION DU COÛT DU DIESEL ENVIROBOUE
 - 12.3. DEMANDE LIÉE A L'AUGMENTATION DU COÛT DU DIESEL 9118-0042 QUÉBEC INC.
- 13. CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION**
 - 13.1. REMERCIEMENT FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS
 - 13.2. SUSPENSION DU PROJET DE RENFORCEMENT DE TRANSPORT À 315 kV DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE
 - 13.3. DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA MRC ABITIBI
 - 13.4. ENJEU LIÉ À L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE POUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX
- 14. RÈGLEMENT**
- 15. VARIA**
- 16. PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

088-06-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par : Martine Roy

Secondé par : René Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 3 mai 2022 soit accepté tel que rédigé.

DÉPÔT DES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

Le maire dépose les faits saillants des états financiers 2021, en fait un résumé et mentionne qu'il sera publié.

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE

La directrice générale a déposé le rapport budgétaire et les conseillers en ont pris connaissance.

089-06-2022

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Salaires payés avec les chèques #72 à 91 pour un total de 10 248.87 \$

Comptes payés avec les chèques #100 à 124 pour un total de 23 391.92 \$

Comptes à payer avec les chèques #125 à 132 pour un total de 40 422.85 \$;

Il est proposé par : Laurent Marcotte

Secondé par : Martine Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

090-06-2022

PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés avec le chèque #15 pour un total de 3 564.23 \$;

Aucun compte à payer à ce jour;

Il est proposé par : Jacques Dussault

Secondé par : René Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

091-06-2022

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Compte payé avec le chèque #466 pour un total de 296.17 \$;

Aucun compte à payer à ce jour;

Il est proposé par : Sylvie Charette

Secondé par : Jacques Dussault

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Le maire résume les points traités.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune

092-06-2022

HORAIRE D'ÉTÉ 2022

Il est proposé par : Sylvie Charette
Secondé par : Martine Roy
Et résolu à l'unanimité;

QUE le bureau municipal soit fermé les vendredis du 17 juin au 2 septembre inclusivement.

CONTENEUR

Le maire informe les citoyens que les conteneurs seront à leurs dispositions du 17 au 27 juin 2022.

093-06-2022

MODIFICATION SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UNE PRISE DE TRANSFERT À L'ÉCOLE DE BERRY

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire installer un interrupteur de transferts manuels avec boîte électrique pour un accès à l'eau en cas de panne de courant à l'école de Berry;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 2 février 2021 la résolution intitulée *031-02-2021 intitulé installation d'une prise de transfert à l'école de Berry*;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas été réalisés;

ATTENDU QUE le coût pour l'installation d'une prise de transfert a augmenté;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une nouvelle offre de service du Centre de service scolaire Harricana pour l'installation électrique;

Il est proposé par : Sylvie Gauthier
Secondé par : Martine Roy
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry abroge la résolution 031-02-2021;

QUE la Municipalité de Berry accepte l'offre de service du Centre de service scolaire Harricana au coût de 1506.45 \$ incluant le matériel, l'installation et les taxes applicables.

094-06-2022

ADJOINT (E) ADMINISTRATIF (VE)

ATTENDU QUE la municipalité a créé le poste d'adjoint(e) administratif (ve)

ATTENDU QU'UN comité de sélection comprenant la directrice générale Marie-Ève Strzelec, de Sylvie Gauthier, et Martine Roy, conseillère, a été créé;

ATTENDU QUE le comité recommande l'embauche de Marie-Hélène Lamoureux au poste d'adjointe administrative;

Il est proposé par : Sylvie Charette

Secondé par : René Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE Marie-Hélène Lamoureux soit engagée, au poste d'adjointe administrative et ce à compter du 13 juin 2022;

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Jules Grondin et madame Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement.

QUE pour le respect de la confidentialité, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Jules Grondin et madame Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière à rédiger le contrat d'embauche relatant les décisions du conseil.

095-06-2022

EMPLOI ÉTUDIANT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une aide financière pour l'embauche d'un étudiant;

ATTENDU QUE l'étudiant devra travailler pour un minimum de 7 semaines afin que la Municipalité reçoive la subvention;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Sébastien Quévillon;

Il est proposé par : René Roy

Secondé par : Sylvie Gauthier

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Berry procède à l'embauche de Sébastien Quévillon à compter du 8 juin 2022 sur appel selon les besoins et à compter du 4 juillet 2022 à horaire régulier;

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Jules Grondin et madame Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement.

096-06-2022

ÉTUDIANT SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité à l'opportunité d'engager un deuxième étudiant;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Jérôme Quévillon sur appel selon les besoins;

Il est proposé par : Sylvie Charette

Secondé par : Jacques Dussault

Et résolu;

QUE la municipalité de Berry procède à l'embauche de Jérôme Quévillon sur appel selon les besoins à compter du 4 juillet 2022.

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Jules Grondin et madame Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement.

097-06-2022

TABLE ET BANC AU PARC RANG DU LAC A FILLION

ATTENDU QUE la municipalité souhaite améliorer le parc du rang du lac à Fillion;

Il est proposé par : Martine Roy

Secondé par : Sylvie Charette

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Berry procède à l'achat d'une table de pique-nique au coût 794.98 \$ avant taxe et de 2 bancs au coût de 179.99 \$ chaque.

098-06-2022

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION VITESSE ET VTT

ATTENDU QUE la municipalité a cœur la sécurité et la tranquillité de ses citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des demandes de citoyens afin d'augmenter la signalisation concernant la vitesse et le bruit dans certains secteurs;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service pour le design et la confection de panneaux de sensibilisation au bruit et à la sécurité de la compagnie Tandem Design;

Il est proposé par : Laurent Marcotte

Secondé par : René Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry accepte l'offre de service de Tandem Design pour la conception et la fabrication de 10 panneaux de sensibilisation au coût de 2 146 \$ plus taxes.

099-06-2022

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PAVL VOLET ENTRETIEN

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec accorde une aide financière maximale de 419 583 \$ pour le volet entretien du programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE cette aide financière dépasse les 250 000 \$, une convention d'aide financière déterminant les modalités de versements et définissant les obligations de chacune des parties doit être signée;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Berry a pris connaissance de cette convention d'aide;

Il est proposé par : Jacques Dussault
Secondé par : Sylvie Charette
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise le maire Jules Grondin et la directrice générale Marie-Ève Strzelec à signer la convention d'aide financière volet entretien du PAVL.

100-06-2022

APPEL D'OFFRES TRANSPORT DE BOIS 2022-2023

Il est proposé par : Jacques Dussault
Secondé par : Martine Roy
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Marie-Ève Strzelec a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le transport de bois 2022-2023.

101-06-2022

APPEL D'OFFRES VENTE DE BOIS 2022-2023

Il est proposé par : René Roy
Secondé par : Sylvie Gauthier
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Marie-Ève Strzelec a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la vente de bois 2022-2023.

102-06-2022

CONTRAT DE SERVICE DE VOIRIE FORESTIÈRE

Il est proposé par : Laurent Marcotte
Secondé par : Martine Roy
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise le maire Jules Grondin et la directrice générale Marie-Ève Strzelec à signer le contrat de voirie forestière pour la saison 2022.

103-06-2022

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION CANADIENNE DU REIN- SECTEUR AMOS

Il est proposé par : Jacques Dussault
Secondé par : Laurent Marcotte
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry remette un don de 100 \$ à la Fondation canadienne du rein.

DEMANDE LIÉE A L'AUGMENTATION DU DIESEL ENVIROBOUE

Le conseil a reçu une demande d'augmentations du contrat de vidange des fosses septiques liée à l'augmentation du coût du diesel. Le conseil étudie la demande. Une décision sera prise ultérieurement.

DEMANDE LIÉE A L'AUGMENTATION DU DIESEL 9118-0042 QUÉBEC INC.

Le conseil a reçu une demande d'augmentations du contrat de déneigement liée à l'augmentation du coût du diesel. Le conseil étudie la demande. Une décision sera prise ultérieurement.

REMERCIEMENT FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS

EXPÉDITEUR : Fondation Hospitalière Amos

DATE : 22 avril 2022

OBJET : Remerciement pour le don de 100 \$

SUSPENSION DU PROJET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORT À 315 kV DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE

EXPÉDITEUR : Hydro Québec

DATE : 22 avril 2022

OBJET : Hydro Québec nous informe de la suspension du projet de réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue.

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA MRC ABITIBI

EXPÉDITEUR : Union des producteurs agricole

DATE : 26 avril 2022

OBJET : Au cours des dernières années, le Syndicat local de l'UPA d'Abitibi a collaboré avec la MRC d'Abitibi, le centre local de développement ainsi que plusieurs partenaires afin d'instaurer le plan de développement de la zone agricole (PDZA). Plusieurs enjeux prioritaires y sont énumérés et la population est invitée à en prendre connaissance sur le site internet de la MRC d'Abitibi. De plus le lancement de la campagne de valorisation de la profession d'agriculteur a eu lieu le 22 avril dernier.

ENJEU LIÉ À L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE POUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX

EXPÉDITEUR : Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

DATE : 17 mai 2022

OBJET : L'ACRGQTQ désire porter l'attention sur les enjeux liés à l'augmentation du carburant et demande que des clauses d'ajustement du carburant soient ajoutées dans les contrats municipaux.

VARIA

Aucun point

PÉRIODE DES QUESTIONS

Un citoyen mentionne qu’il a rencontré
Madame la Députée Suzanne Blais concernant
la route 399

Le maire résume ses rencontres avec madame
Blais et le Ministère des Transports du
Québec concernant la route 399

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 5

104-06-2022

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Dussault et résolu à l’unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 00.

Adopté à l’unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice générale,
greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.